



Vigilance attentat : les bons réflexes



**Guide de bonnes pratiques
à destination des cadres de la DGFIP**

Mai 2018

Avertissement

Ce guide n'a pas vocation à se substituer à la réglementation en vigueur. Son but est de dispenser des conseils pratiques aux cadres de la DGFIP.

Il ne crée donc pas de nouvelles obligations juridiques, en particulier dans le domaine de la sûreté.

“

Face à la menace terroriste, protéger les agents de la DGFIP est essentiel.

Ce guide de bonnes pratiques a deux objectifs :

- ▶ fournir des indications concrètes pour préparer les services et les personnels à l'éventualité d'une attaque ;
- ▶ réagir au mieux avant même l'arrivée des forces de l'ordre et des secours et durant leur intervention.

Une bonne organisation préalable, de même qu'une réaction adaptée de l'ensemble des agents, permettent de mieux se protéger et peuvent sauver des vies.

Ce guide complète les procédures et consignes de sécurité déjà mises en place pour prévenir la menace terroriste et d'autres risques (cf « affiche réagir en cas d'attaque terroriste ¹ »).

Chacun, par son comportement, permet de renforcer l'efficacité du dispositif de sûreté. Un second guide permet d'impliquer l'ensemble du personnel (cf. « Guide de bonnes pratiques à destination des agents »).

**Nous sommes tous les acteurs de notre propre sécurité
et de celle d'autrui**

”

¹ <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

COMMENT PRÉPARER

Les équipes de direction peuvent compter sur les acteurs extérieurs suivants :

- ▶ Les **partenaires de la sécurité intérieure**, afin de :
 - renforcer la surveillance de la voie publique et des abords des bâtiments en liaison, le cas échéant, avec les mairies ;
 - partager les plans des bâtiments avec la police et la gendarmerie ;
- ▶ Les **conseillers de défense et de sécurité de zone** qui sont en relation avec la préfecture (évaluation de la menace et expertise Vigipirate) ;

“ *La préparation est la clé d'une bonne réaction* ”

S'informer

- ▶ **Bien connaître** son environnement extérieur (voisinage et abords immédiats) et la configuration du site (agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours...) ;
- ▶ **Se tenir informé** des mesures à mettre en oeuvre dans le cadre du plan Vigipirate.



LES SERVICES ?

Organiser

- ▶ le **délégué départemental à la sécurité (DDS)** devra :
 - **analyser** les vulnérabilités du site dans son environnement ;
 - **envisager les attaques possibles** (externes et internes), au besoin en lien avec la référente du secteur sûreté immobilière (bureau SPiB-2C) et le commissaire divisionnaire chargé de la mission sécurité à la DGFIP ;
 - **identifier** les accès et cheminements possibles des agresseurs ;
 - **envisager leurs moyens d'action possibles** (arme automatique, arme blanche, voiture-bélier, colis ou véhicule piégé...) ;
 - anticiper leurs modes opératoires ;
 - en **déduire les mesures correctives adéquates** (limiter le nombre d'accès, les filtrer, réorganiser les locaux accueillant du public, surveiller la circulation interne dans les bâtiments...).
- ▶ **se coordonner notamment avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)¹** et toute instance compétente ;
- ▶ **élaborer les procédures de sécurité**, qui concernent notamment :
 - le signalement des comportements suspects ;
 - les moyens d'alerte interne et d'alarme à disposition des agents et de l'équipe de direction ;

Conseils pratiques

- ▶ organiser et vérifier la surveillance du site (gardien, services communs...) ;
- ▶ envisager la mise en place de moyens visant à entraver une action terroriste (borne anti-bélier, gâche électrique, contrôle d'accès...) ;
- ▶ tenir à disposition les plans du site à jour qui seront remis des forces de l'ordre en cas d'intervention ;
- ▶ identifier et sécuriser les lieux de mise à l'abri et de dissimulation ;
- ▶ sécuriser les services par des portes pouvant être fermées rapidement en cas de besoin ;
- ▶ vérifier régulièrement la disponibilité et la vacuité des issues de secours.

¹ <http://www.gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

COMMENT PRÉPARER

Mettre en place des moyens d'alerte spécifiques

L'alerte doit permettre de prévenir au plus vite l'ensemble des personnes présentes sur le site. Le signal doit être connu de tous et **distinct de l'alarme incendie**.

Différents moyens d'alerte peuvent être utilisés de manière complémentaire.

- ▶ Mettre en place un système d'alerte accessible à l'ensemble du personnel pour lui permettre de donner l'alerte (information montante) ;
- ▶ Mettre en place un système d'alerte centralisé, telle une alerte sonore (information descendante différente de l'alarme incendie) ;
- ▶ Déterminer les aménagements nécessaires pour :
 - renforcer la détection des menaces (installation de miroirs d'angles...) ;
 - diffuser l'alerte : les téléphones portables pourraient être utilisés pour permettre aux agents d'informer la direction de toute menace et aider celle-ci à diffuser des messages d'alerte à l'ensemble du personnel ;
 - faciliter le déplacement des agents et des usagers en prenant en compte les personnes à mobilité réduite (évacuation, déplacement dans une zone sécurisée...).



LES SERVICES ?

Préparer le personnel

▶ Informer

- **informer** le personnel sur la menace et sur les procédures de sécurité (affichage, vidéo, règlement intérieur de sûreté, réunions d'information, exercices...) ;
- **accompagner** la diffusion aux agents du guide de bonnes pratiques qui leur est destiné ;
- **sensibiliser** les agents responsables de la sécurité (agent de prévention, gestionnaires de site) aux mesures de sûreté et de vigilance élémentaires (vacuité des issues de secours, surveillance de la circulation interne dans les bâtiments, bon fonctionnement des dispositifs de sûreté, respect des consignes organisationnelles) ;
- **favoriser** une bonne connaissance de la configuration du site en organisant des « reconnaissances exploratoires » pour identifier les cheminements, issues de secours, obstacles éventuels et tout ce qui peut offrir une protection.

▶ Former

- **favoriser** l'acquisition des comportements adaptés :
 - expliquer les procédures et le rôle de chacun ;
 - s'assurer de la connaissance et de la maîtrise par tous des moyens d'alerte ;
 - tester la chaîne d'alerte interne et externe ;
- **organiser** des mises en situation simples et des exercices collectifs complets intégrant éventuellement les différents partenaires ;
- **exploiter** systématiquement les retours d'expérience.

“ *Les exercices doivent être réguliers et progressifs* ”

COMMENT PRÉPARER LES SERVICES ?

► Développer la vigilance

- **impliquer** les agents dans la démarche de vigilance individuelle et collective ;
- **encourager** le personnel à être vigilant afin de détecter et de signaler les comportements suspects et les situations inhabituelles ;
- **faire remonter**, suivant la procédure établie, toute situation anormale (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes ...) ;
- **être à l'écoute** du personnel qui peut notamment transmettre des informations perçues dans le cadre de ses activités ;
- **être attentif** au changement de comportement des agents (signes de radicalisation).

Les points d'attention

- attitudes laissant supposer un repérage (curiosité inhabituelle relative aux mesures de sécurité, à l'organisation de l'établissement, allées et venues, observation prolongée, prise de photos et de vidéos...);
- personne ou véhicule stationnant de manière prolongée au même endroit, avec ou sans occupants ...;
- tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison ;
- sous-traitants, livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels ;
- sacs abandonnés, colis suspects.

Sensibiliser le public

- **Apposer l'affiche** « Réagir en cas d'attaque terroriste » aux accès des bâtiments et sur les lieux d'attente du public.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Caractériser l'attaque : que se passe-t-il ?

► Identifiez la nature et le lieu de l'attaque

- **Où ?** Localisation (interne / externe)
- **Quoi ?** Nature de l'attaque (explosion, fusillade, prise d'otages...), type d'armes (arme à feu, arme blanche, explosifs...), estimation du nombre de victimes.
- **Qui ?** Estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (assaillants calmes et déterminés ou nerveux et incohérents...).

Déterminer les réactions appropriées : que faire ?

► Dans tous les cas

- **Alertez**
 - déclenchez le système d'alerte spécifique et la procédure de sécurité convenue ;
 - informez les agents et les usagers présents sur le site de la situation et du comportement à adopter ;
 - prévenez les forces de sécurité en leur donnant les informations essentielles (où, quoi, qui) et continuez à les renseigner tout au long de l'événement ;
- **Gérez les flux**
 - arrêtez les flux de véhicules entrants afin de faciliter l'arrivée des forces de l'ordre et des services de secours ;
 - arrêtez les flux entrants de personnes pour éviter d'autres victimes potentielles.

COMMENT RÉAGIR

Déterminez, le cas échéant en coordination avec les représentants des forces de l'ordre et des services de secours, la réponse la plus appropriée à la situation en fonction des informations disponibles, des circonstances et de la configuration des lieux.

“ *La situation n'est pas figée, elle évolue.
Adaptez vos modes de réaction aux circonstances* ”

Adaptez votre réaction à la situation

- ▶ **Si l'attaque est extérieure au site**, les mesures suivantes peuvent être envisagées :
 - le confinement peut être préféré à l'évacuation ;
 - faites fermer les bâtiments et les voies d'accès qui peuvent l'être ;
 - des contrôles d'accès peuvent être établis pour surveiller l'arrivée de victimes extérieures (ouverture des sacs et des manteaux pour une inspection visuelle). Le refus des intéressés justifie de ne pas les laisser rentrer.
- ▶ **Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site**, les mesures d'évacuation ou de confinement doivent être envisagées en fonction des circonstances et des lieux. **Pour ce faire, mettez en œuvre les consignes de sécurité ci-dessous (cf. « guide de bonnes pratiques à destination des agents de la DGFiP »)** :

S'échapper

- **Condition 1** : vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- **Condition 2** : la majorité des personnes présentes sur le site peuvent s'échapper sans risque.
- **Condition 3** : l'alerte a bien été donnée en interne et en externe.

EN CAS D'ATTAQUE ?

Dans tous les cas :

- restez calme ;
- laissez toutes vos affaires sur place ;
- déplacez-vous à couvert si possible, ne vous exposez pas (courbez vous) ;
- alertez les personnes autour de vous ;
- aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utilisez un itinéraire connu ;
- dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

S'enfermer

- fermez les accès et les services ;
- barricadez-vous au moyen du mobilier et des outils identifiés dans le règlement intérieur de sûreté ;
- éteignez les lumières ;
- éloignez-vous des cloisons, portes et fenêtres ;
- allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides ;
- faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) ;
- restez proche des personnes fragiles émotionnellement et les rassurer ;
- attendez l'intervention des forces de l'ordre.



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

- ▶ **Afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des services de secours :**
 - restez enfermé jusqu'à ce que les forces de l'ordre procèdent à l'évacuation ;
 - évacuez calmement les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect ;
 - signalez les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



Ce document a été réalisé par la



en collaboration avec



Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

